



PUBLIC PRÉREQUIS

Architectes libéraux (à titre individuel ou en société) ou autres professionnels de la maîtrise d'œuvre, et leurs collaborateurs.

Formation structurée, conforme à l'obligation de formation continue des architectes.

DURÉE formation en ligne en distanciel synchrone sur ZOOM

Module de 4 demi-journées (9h00 – 12h30)
soit 14 heures en tout.

Dates : suivant la programmation

PRIX 2025

500 € ht, soit 600 ttc pour les 4 matinées
Prise en charge possible FIF-PL ou OPCA.

En cas de difficulté de trésorerie,
possibilité de différer l'encaissement du chèque,
en attente du remboursement (limitée à 6 mois).

FORMATEUR

Jean-François ESPAGNO,
architecte



Jean-François ESPAGNO Prestataire de formations

NDA 76 31 09818 31
Datadock n°306929423
SIRET 306 929 423 00052
NAF 7111Z

téléphone 06 16 26 31 98
jfspagno@gmail.com
<https://www.espagno-formations.com/>
13 rue Maryse Bastié 31100 Toulouse

CERTIFIÉ QUALIOPI



Cycle « la maîtrise d'œuvre inversée »

DÉMARCHE DES ARCHITECTES ENVERS LES PARTICULIERS – 2° partie

JURIDIQUE & PRATIQUE

A - la maîtrise d'œuvre

30 ans d'expérience condensés en 14 heures – **formation en ligne**

Programme

Objectifs

Les architectes doivent éviter toute pratique approximative et dangereuse. Exercer la maîtrise d'œuvre demande qu'ils aient une compétence pratique et juridique leur permettant d'être les « patrons » pour que leurs décisions soient suivies par tous. Cette formation s'inscrit dans le cycle « la maîtrise d'œuvre inversée ». La formation « Juridique & Pratique B – les contentieux » en est la suite logique. De nombreux exercices en cours de session permettent d'acquérir une vraie compétence professionnelle.

Programme

Déroulé d'une mission complète de maîtrise d'œuvre avec une pratique nouvelle, pour savoir à chaque étape gérer avec efficacité les relations client et artisans, sécuriser juridiquement une mission par nature risquée à chaque moment.

1° demi-journée

- Les responsabilités de l'architecte : les connaître pour anticiper,
- Les rouages du Droit et leur logique propre, savoir se positionner
- Une nouvelle maîtrise d'œuvre pour l'architecte, protectrice et éthique

2° demi-journée

- L'avant-projet, ses conséquences juridiques
- Les autorisations d'urbanisme et leurs sujétions
- La maîtrise de l'estimatif, l'appel d'offres sans surprise

3° demi-journée

- Les marchés de travaux
- Le CCAP

4° demi-journée

- Le chantier : ouverture, réunions et comptes rendus, le suivi.
- L'équipe d'artisans : trouver de bons artisans (qualité, sérieux, prix),
- La réception des travaux

Un exemplaire dématérialisé d'un **guide pratique et juridique** de la maîtrise d'œuvre et une « **valise virtuelle** », contenant les exemples de tous les documents vus au cours de la formation, seront adressés par voie électronique, à l'issue de la formation.

Modalités pédagogiques

Formation fondée sur des méthodes pédagogiques actives : partage de l'expérience du formateur, études de cas, exercices nombreux (notamment des rédactions de lettres, méls, conventions, avenants, etc.).

À l'issue de la formation, une appréciation de la formation et un bilan pédagogique seront réalisés par les architectes ayant suivi la formation.

Si vous êtes en situation de handicap, contactez-moi lors de l'inscription, pour que nous aménagions au mieux les modalités de la formation.

Nota 1: le **contrat d'architecte** est vu dans la formation **RELATION-CLIENT**

Nota 2: la formation **JURIDIQUE & PRATIQUE - B les contentieux** vient compléter logiquement cette formation.